

Surveillance des cyanobactéries et de leurs toxines dans la rivière La Mayenne



Les cyanobactéries sont des micro-organismes photosynthétiques qui se développent naturellement dans les milieux d'eaux douces calmes, peu profondes et riches en nutriments. Elles peuvent proliférer de façon soudaine, lorsque les conditions de température et d'ensoleillement leur sont favorables.

NIVEAU D'ALERTE 2

Accumulations importantes et généralisées de cyanobactéries, dépôts, mousses, ou mortalités animales

Concentration en microcystines mesurée supérieure à 5 µg/l

(Autres fiches : **NIVEAU DE VIGILANCE** et **NIVEAU D'ALERTE 1**)

Quels sont les risques pour la santé ?

Certaines cyanobactéries peuvent produire des toxines dangereuses pour la santé humaine et animale. Lors de contact ou d'ingestion accidentelle de l'eau, les symptômes suivants peuvent survenir : troubles gastriques, diarrhées, irritations, démangeaisons, conjonctivites, rougeurs, maux de tête, vertiges, altérations des sensations.

Quelles sont les précautions à respecter ?



✗ La baignade est interdite.



✗ La consommation de poissons de pêche est déconseillée.



✗ L'activité de pêche reste possible uniquement avec la pratique du « no kill », les float tubes et les embarcations sont interdites.



✓ En cas d'immersion ou contact accidentel, prendre une douche soignée.



✗ Éviter d'y laisser boire ou se baigner votre animal domestique, consulter un vétérinaire en cas de comportement inhabituel (tremblements, perte d'équilibre, état anxieux, bave).



✓ Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes suspects.



✓ Les organisateurs de manifestations sportives sont fortement encouragés à réaliser une mesure de la concentration en microcystine avant l'événement puis de se référer au règlement de leur fédération.



✗ Toutes les activités nautiques sont fortement déconseillées.

Contacts et informations complémentaires

ARS des Pays de la Loire pour information sanitaire : ars-dt53-spe@ars.sante.fr

Direction Départementale des Territoires pour tout signalement de cyanobactéries : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr